

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Martin Carrier
Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 15
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron prend place à 19 h 40

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 228-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 229-16

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 230-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 231-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Discours du maire

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, dépose et fait la lecture de son discours, il présente les résultats de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, les indications préliminaires de l'exercice en cours et les orientations générales pour l'année 2017.

Monsieur Mario Gendron prend place à la table du conseil à 19 h 40 lors de la présentation du discours de Monsieur le maire.

Nomination d'un maire suppléant
Résolution 232-16

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement de nommer Martin Carrier, comme maire suppléant pour l'année 2017.

Monsieur Carrier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à l'administration ainsi que tous les effets bancaires de la municipalité en l'absence du maire.

Adoptée

Substitut maire au conseil de la MRC

Résolution 233-16

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que Martin Carrier soit désigné maire suppléant et substitut pour remplacer le maire aux séances du conseil de la MRC de La Matapédia en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci d'y assister.

Adoptée

Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil municipal, le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » qu'ils devront remplir et remettre au bureau municipal dans les 30 jours suivant la réception.

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2016.

Avis de motion

Monsieur Martin Carrier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2017 et le plan triennal 2017, 2018 et 2019 de la municipalité.

Don pour l'Association Sportive de St-Damase

Résolution 234-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 500 \$ comme aide financière à l'Association Sportive de St-Damase. Cette dépense a été prévue à même les prévisions budgétaires 2016.

Le conseil municipal devra prévoir à même les prévisions budgétaires une somme de 4 000 \$ pour l'année 2017. Ce montant représente 2 500 \$ en contribution financière et 1 500 \$ pour rembourser le coût des frais en électricité pour le local des loisirs.

Adoptée

Madame Mélanie Bélanger prend place à la table du conseil à 20 h 15.

Bon d'achat de 50 \$

Résolution 235-16

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron que la municipalité offre un bon d'achat de 50 \$ d'Alimentation St-Damase. Les responsables du comité MADA feront le tirage de ce prix lors de la journée municipale pour remercier les gens qui ont participé à un sondage du comité.

Adoptée

Embauche d'une ressource commune en loisirs avec les municipalités de St-Noël et St-Moïse

Résolution 236-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement, que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase s'engage par la présente résolution :

1. À réserver un montant de 9415.38 \$ pour l'année financière 2017 afin que la municipalité puisse payer sa part du projet;

2. À déléguer un représentant de son conseil, Madame Chantal Gendron, pour siéger sur le comité de suivi de la ressource, avec notre directrice générale pour assurer une communication efficiente et une gestion efficace du projet et de la ressource avec les municipalités de St-Noel et St-Moïse.

Cet engagement tient compte des considérants suivants :

- Que le projet vise à bonifier l'offre en loisirs dans notre municipalité pour toutes les tranches d'âges;
- Que le projet vise à maximiser l'utilisation de nos infrastructures municipales;
- Que le projet favorise la pratique d'activités physiques et de loisirs pour toute la population dans un environnement sain, sécuritaire et dynamique;
- Que le projet cherche à améliorer la qualité de vie grâce à un meilleur pouvoir de rétention des jeunes et des familles;
- Que le projet cherche à développer de nouvelles activités municipales et inter municipal;
- Que le projet favorise la relève en bénévoles et la prise en charge du loisir par le milieu;
- Que le projet va redonner du souffle aux bénévoles impliqués;
- Que le projet vise à mettre en place un projet inter municipal qui permet à trois municipalités de s'offrir une ressource en loisirs pour répondre à des besoins clairement définis, alors qu'elles seraient incapables de subvenir à ses besoins si elles agissaient indépendamment l'une de l'autre;
- Que le projet permet aux trois municipalités de miser sur leur acquis en complémentarité avec les forces de chacune d'entre elles;
- Que l'initiative a permis de mobiliser la population, les acteurs et partenaires des trois municipalités pendant plus de 9 mois à une démarche d'orientation pour le développement du loisir et de la consolidation d'un modèle d'offre local;
- Que l'initiative vise à renforcer le sentiment d'appartenance et à mettre en place un projet porteur d'avenir, porté par les citoyens.

Adoptée

Embauche de monsieur Francis Caron
Résolution 237-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité embauche monsieur Francis Caron comme opérateur en déneigement à temps partiel selon les besoins de la municipalité. Le salaire est fixé à un taux horaire, majoré de 1.2 % et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux.

Que la municipalité embauche monsieur Laurent Michaud comme opérateur en déneigement, à l'entretien des véhicules et équipements. Monsieur Michaud commencera son emploi à temps plein à compter du 12 décembre 2016. La fin de l'emploi sera définie selon la température et les besoins de la municipalité. Le salaire de monsieur Michaud est fixé par les membres du conseil et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux. Le salaire est majoré de 1.2 %.

Que la municipalité renouvelle le contrat de travail de monsieur Ghislain Caron comme employé municipal. Le salaire de monsieur Caron est majoré de 1.2 % à compter du 1^{er} janvier 2017 et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux.

Adoptée

Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites
d'eau potable, d'égout et des chaussées
Résolution 238-16

Attendu que la municipalité par résolutions a mandaté le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour préparer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que l'évaluation de l'état des chaussées;

Attendu que le plan d'intervention daté du 3 novembre 2016 sous le numéro de dossier : 7.3-7105-15-01 a été déposé à la séance du conseil.

En conséquence, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Damase a pris connaissance et accepte le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparé par le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia.

Adoptée

Soumission pour la construction d'un toit au-dessus de la porte
d'entrée du garage municipal
Résolution 239-16

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bélanger, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la soumission de Construction P.J. inc. pour la construction d'un toit à l'entrée du garage municipal au montant de 4 164.39 taxes incluses.

Adoptée

Portique à l'entrée du bureau municipal
Résolution 240-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande à Les Toiles BSL de Mont-Joli d'ajouter à la première soumission acceptée par le conseil municipal, un abri en toile pour les marches d'escalier du bureau municipal. Le tout incluant la première estimation au montant de 2 642 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Martin Carrier voulant que le règlement N° 284 visant l'abrogation du règlement N° 207 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil de la municipalité de Saint-Damase; que ledit règlement ayant été remis, à tous les membres du conseil il en sera, dispensé de lecture lors de son adoption.

RÉSOLUTION 241-16
AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'INSPECTION
PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU que la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Damase et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu ce qui suit

Article 1 La municipalité de Saint-Damase autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la

MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Article 2 Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE À SAINT-DAMASE, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, secrétaire-trésorière

Coût des services d'inspection pour l'année 2017
Résolution 242-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité accepte le coût des services d'inspection pour l'année 2017 de 9 600 \$. Cette dépense sera prévue à même les prévisions budgétaires 2017.

Adoptée

Comptes du mois
Résolution 243-16

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	41 016	Assurance collective	474.18 \$
Services Kopilab	193 307	copies contrat	159.03 \$
CSSS de la Matapédia	35 861	participation CLSC St-Moïse	1 000.00 \$
MRC de la Matapédia	16 721	frais téléphone	214.50 \$
Groupe Ultima	renou.07105	renouvellement contrat assurance	16 752.00 \$
Alimentation St-Damase	306 008	vin	87.36 \$
Médias Transcontinental	17 130	dépôt rôle évaluation	265.60 \$
Matériaux G. Ouellet	109 769	ampoules	8.44 \$
Bureau de la publicité	2 790 259	avis de mutation	20.00 \$
Bureau de la publicité	2 580 422	avis de mutation	12.00 \$
TOTAL			18 993.11 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Entreprises Y. D'Astous et Fils	4735	gravier Rang 6 et 8	1 310.72 \$
Entreprises Y. D'Astous et Fils	4738	gravier brut avec notre camion	103.48 \$
Entreprises Y. D'Astous et Fils	4740	pièces niveleuse	65.98 \$
Entreprises Y. D'Astous et Fils	4754	ponceau et gravier Rg 7 E., prise à air	661.46 \$
MRC de La Matapédia	16 691	honoraires génie travaux de pavage	346.20 \$
MRC de La Matapédia	16 692	hon. génie travaux ave du Centenaire	1 156.15 \$
Béton provincial	1 554 394	butée de béton et transport	1 261.28 \$
Pétroles BSL	42 514 617	diesel	2 239.57 \$
Pétroles BSL	42 529 914	huile a chauffage	189.94 \$
TOTAL			7 334.78 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Pièces D'Auto Sélect	25 132 950	additif carburant	884.67 \$
Pièces D'Auto Sélect	25 133 183	batteries et cores	551.88 \$
Pièces D'Auto Sélect	25 133 401	raccord,fitting,boulons, écrous	152.23 \$
Pièces D'Auto Sélect	25 133 408	boulons, fitting,ron sae	236.48 \$
Pièces D'Auto Sélect	25 133 472	fitting	15.02 \$
Centre du Camion J.L.	FC98501	air bag, air spring, gauge	382.94 \$
Centre du Camion J.L.	JL06779	inspection Western	155.80 \$
Centre du Camion JL	JL06780	inspection Ford et frais de km	469.92 \$

Centre du Camion J.L.	FC98691	set de lumière Del chauffant	792.68 \$
Centre du Camion J.L.	FC98501A	air spring assembly	315.73 \$
Carquest	352 266	relais, fibre de verre	240.26 \$
Carquest	352 878	lave-vitre	13.29 \$
Carquest	352 773	guenilles, gants	50.15 \$
Carquest	353 266	douille, adaptateur	16.14 \$
Lamarre Gaz Industriel	273 457	tip à couper, mèche	57.43 \$
Lamarre Gaz Industriel	273 489	oxygene	52.89 \$
Wilfrid Ouellet	347 281	émail, huile à frein	73.54 \$
Wilfrid Ouellet	346 933	liquide servo direction, huile	34.35 \$
Wilfrid Ouellet	346 757	huile, diluant, hydrastat	227.58 \$
Texas Refinery	306 917	50 cartouches de graisse	402.42 \$
Meunerie B. Landry	122 794	toile pour abrasif	390.12 \$
Centre du camion Denis	FE99388	Starter, core, reman Western	597.76 \$
TOTAL			6
TOTAL			113.28 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Matériaux G. Ouellet	110 123	sel adoucisseur eau	2 808.15 \$
TOTAL			2 808.15 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie D'Amqui inc.	130 886	4 collectes supplémentaires	766.47 \$
Conciergerie D'Amqui inc.	131 588	Collecte des matières résiduelles	1 874.38 \$
TOTAL			2 640.85 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
MRC de La Matapédia	16 611	quote-part écoconduite	272.00 \$
TOTAL			272.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Dickner	31 022 488	nettoyants plancher	53.80 \$
Dickner	31 022 486	essuie-tout, papier hyg.	88.68 \$
MRC de La Matapédia	16 686	honoraires structure de la salle	907.35 \$
Lyne Arguin	1610	f-Dollarama décoration (heure de conte	81.18 \$
Pétroles BSL	42 464 546	huile a chauffage	350.54 \$
TOTAL			1 481.55 \$
ACHAT BIENS-TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Can-Explore inc.	1354	inspection conduite	18 391.48 \$
Can-Explore inc.	1358	opération de nettoyage conduite	2 678.93 \$
Les Pavages des Monts	5393	travaux pavage entrée Rg 8 Est	28 459.70 \$
MRC de La Matapédia	16 690	hon. appel d'offres salle parois.	5 266.25 \$
MRC de La Matapédia	16 687	honoraires plan intervention	8 899.75 \$
MRC de La Matapédia	16 688	honoraires RRRL MTQ étude	631.75 \$
MRC de La Matapédia	16 689	hon., estimation pont Rg 6 Ouest	2 542.10 \$
MRC de La Matapédia	16 732	téléphonie IP	2 976.63 \$
Magnor	600 399	Équip. eau potable réacteur UV	13 193.65 \$
TOTAL			64 648.76 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			39 643.72 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			64 648.76 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>104 292.48\$</u>

**COMPTES PAYÉS OCTOBRE
2016**

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>	
SALAIRE BRUT	3 575.00 \$	Colette D'Astous	
	1 089.31 \$	Rollande Ouellet	
Comité du Souper-Show	150.00 \$	table 6 couverts souper St-Moise	
Hydro-Québec	3 031.65 \$	électricité	
Télus	47.99 \$	cellulaire	
Télus	633.15 \$	téléphone édifices municipaux	

SAAQ	876.38 \$	immatriculation Frd, Western	
Caisse Populaire	8 131.70 \$	remise fédérale et provinciale	
TOTAL	<u>17 535.18 \$</u>		

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Can-Explore inc.
Facture 1354 et 1358
Résolution 243-16

Attendu que la firme Can-Explore inc. a procédé à l'inspection des conduites d'égouts sanitaire et pluvial de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité paie les factures N° 1354 et 1358 à Can-Explore inc.. au montant de 18 391.48 \$ et 2 678.93 \$ taxes incluses pour l'inspection des conduites d'égouts. Cette dépense sera financée à même le programme de la TECQ 2014-2018 à la priorité 2.

Adoptée

Les pavages de Monts
Facture 5393
Résolution 244-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture N° 5393 au montant de 28 459.70 \$ à Les Pavages des Monts pour des travaux de décohesion et de pavage à l'entrée du Rang 8 Est. Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02 32 000 521.

Adoptée

Magnor inc..
Facture 600399
Résolution 245-16

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 600399 à Magnor inc.. au montant de 13 193.65 \$ taxes incluses pour la mise à niveau des réacteurs UV. Cette dépense sera financée à même le programme de la TECQ 2014-2018 à la priorité 1.

Adoptée

MRC de La Matapédia
Facture 16687-16688-16689
Résolution 246-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture 16687 au montant de 8 899.75 \$, la facture 16688 au montant de 631.75 \$ et la facture 16689 au montant de 2 542.10 \$ à la MRC de La Matapédia. Ces factures représentent les honoraires professionnels du service du génie municipal. Ces dépenses seront affectées au seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Renouvellement 2016-2017
Portefeuille d'assurance
Résolution 247-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase accepte la proposition de la MMQ pour le renouvellement de la police d'assurance effectif du 23 décembre 2016 au 23 décembre

2017. Un paiement au montant de 16 752 \$ sera effectué à Groupe Ultima inc. pour acquitter la facture du renouvellement.

Adoptée

Préparation d'un goûter pour la journée municipale

Résolution 248-16

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité demande à Alimentation St-Damase de préparer des plateaux de sandwiches, fromages et raisins pour la journée municipale qui se tiendra le dimanche 20 novembre. Les frais pour la préparation, l'achat du vin et les autres produits seront assumés par la municipalité.

Adoptée

Journée municipale

Lors de la journée municipale prévue le dimanche 20 novembre 2016, la municipalité remettra une plaquette souvenir à monsieur Marc-Aubert Turcotte, personnalité de l'année.

Excédent de fonctionnement affecté

Résolution 249-16

Considérant que la municipalité a reçu une somme de 140 000 \$ d'Algonquin Power pour le crédit d'impôt provincial remboursable pour les frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité transfère cette somme à l'excédent de fonctionnement affecté soit :

- 100 000 \$ pour le projet d'un nouveau centre communautaire
- 40 000 \$ pour la vidange de boues aux bassins d'épuration

Adoptée

Compte-rendu du projet d'installation de lampadaires au parc

Madame, la directrice générale informe les membres du conseil que le projet pour l'installation de lampadaires dans le parc est terminé et que celui-ci a été approuvé par Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée.

Levée de la réunion

Résolution 250-16

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron de clore la séance à 23 h 4.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire